

nistre a dans l'habileté du peuple de l'Empire de trouver un régime commercial au moyen duquel il pourrait, à l'avantage mutuel et national des divers groupes, opérer entre eux des échanges de produits, sans tenir compte du reste de l'univers.

Je puis, pour l'avantage de mon honorable ami le Secrétaire d'Etat, qui semble avoir mis une grande confiance dans les comptes-rendus qu'il a évidemment reçus de Londres, quant à ce qui se rapporte à l'influence exercée par le Premier ministre au sujet de la dénonciation de ces traités, lui faire observer que pendant le jubilé, les premiers ministres coloniaux se réunirent et adoptèrent une résolution touchant la dénonciation des traités belge et allemand.

Je maintiens que ce fut par désir de se rendre à la demande exprimée de temps à autre dans des adresses expédiées par le Parlement canadien par déference pour la demande formulée par la conférence intercoloniale qui s'est réunie à Ottawa et pour le sentiment colonial, que les autorités impériales dénoncèrent alors ces traités. Mon honorable ami doit croire que nous sommes doués d'une grande dose de crédulité s'il s'ima.ine pour un seul instant que nous allons ajouter foi au simple énoncé fait par lui ou par n'importe quel autre, que c'est grâce à la seule intervention du Premier ministre de ce pays, lors des fêtes jubilaires, que ces traités furent dénoncés.

L'honorable M. POWER: Le club Cobden ne l'a-t-il pas dit?

L'honorable M. LOUGHEED: Je ne me sens pas disposé à accepter comme une preuve le témoignage du club Cobden sur aucun point, à part ses vieilles théories entourées de bandelettes.

L'honorable M. POWER: Ses membres savaient probablement ce qu'ils disaient.

L'honorable M. LOUGHEED: Leurs idées sont un peu surannées, et je ne crois pas que nulle part, soit en Angleterre soit dans n'importe quel autre pays, ils soient pris au sérieux quant il s'agit de questions commerciales.

L'honorable M. BOULTON: Si l'honorable sénateur veut bien me permettre de

lui faire part de ce qu'on m'a dit en Angleterre, je l'informerai que le club Cobden ne représente simplement que les derniers survivants de ceux qui prirent une part très active à l'établissement du libre-échange en 1846. Le plus ancien membre du club était l'honorable M. Villiers, qui est mort dans le mois dernier. La nécessité de maintenir le club Cobden n'existe plus, parce que toute l'Angleterre apprécie pleinement le rôle indispensable du libre-échange.

L'honorable M. LOUGHEED: Je dois m'excuser auprès de la Chambre pour avoir parlé si longtemps de ce sujet. Je n'avais pas l'intention de le faire, mais les remarques du secrétaire d'Etat m'ont entraîné à discuter cette question plus à fond que je ne me l'étais proposé.

Le sujet suivant, qui a de l'importance et que l'on trouve mentionné dans le discours du Trône se rapporte au contrat qui a été passé récemment par le Gouvernement avec Mackenzie et Mann. Il en a été tant parlé qu'il ne me reste, j'en ai bien peur, que fort peu de chose à dire sur ce sujet.

J'aimerais à faire précéder ce que je me propose de dire de certaines observations dans le but de signaler à l'attention du Gouvernement le fait que pour assurer l'administration des lois dans la région du Yukon, il a enlevé des Territoires une proportion considérable de la police, qu'en réalité il a mis en péril la vie et la propriété, dans une mesure qui est tout simplement alarmante.

Je ne parle pas ainsi dans le but de critiquer les ministres, mais seulement pour diriger l'attention du Cabinet sur un état de choses qui, je crois, est passé inaperçu.

Je n'ai pas besoin de signaler au Gouvernement les graves événements qui se sont produits là-bas en 1885, lors de la rébellion du Nord-Ouest, par suite de l'absence d'un corps de police suffisamment nombreux dans le voisinage des réserves des sauvages et des établissements des métis. Le Gouvernement est complètement au courant de ces faits, qui sont d'une nature des plus regrettables et qui à cette époque fit encourir au pays des frais s'élevant à près de huit millions de piastres. Aujourd'hui nous voyons que la police, et plus particulièrement les gendarmes stationnés dans le voisinage des réserves des sauvages, reçoivent l'ordre d'abandonner leurs quartiers